



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 86-2021

Fontaine du mail du Marché

Demande de crédit en complément du préavis
N° 104-2016 – Axes forts de transports publics urbains
(AFTPU) - Projet de tram (tram t1) entre la place de
l'Europe à Lausanne et la gare de Renens -
Requalification de l'avenue du 14-Avril - Collecteurs et
travaux connexes

La Commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le mardi 4 mai 2021 à 19h00 à la salle de Conférences de la Salle de spectacle.

Elle était composée de Mesdames Mariline BRAZ LOPES RODRIGUEZ, Verena BERSETH, Laurence PLATTNER et Muriel ROSSEL (présidente-rapporteure) ainsi que de Messieurs Rachid TAAROUFI, Florian GRUBER, Gérard DUPERREX et Vincent KELLER.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale en charge du dicastère « Urbanisme – Travaux », accompagnée par MM. Alain Peneveyre (chef du service Gestion urbaine -Développement durable) et Christophe Sarda (chef de service des travaux dans les travaux de l'accompagnement de l'arrivée du tram). Mme Patricia Zürcher, Conseillère municipale, était excusée.

Objet

Le préavis a pour but de présenter la demande de financement pour l'installation et la mise en œuvre d'une nouvelle fontaine sur le mail du Marché. Ce crédit vient en complément au crédit voté lors du préavis N° 104-2016.

Contexte

La réalisation du mail du Marché, en cours de chantier, facilitera les traversées piétonnes en direction du nord. Arborisé avec seize nouveaux platanes, cet espace accueillera également une place de jeux pour enfants entourée de bancs. Le devis voté en 2016 ne prévoyait aucun montant pour un poste de fontaine, mais évoquait un éventuel déplacement de la fontaine existante.

Cette dernière, réalisée par l'artiste André Tommasini, a dû être démolie en début d'année. Réalisée en béton, elle s'est nettement dégradée avec le temps. Sa proximité avec un espace de jeux était également problématique et dangereuse.

Aujourd'hui, avec le réchauffement climatique, il semble essentiel d'équiper ce nouvel espace public d'un ouvrage permettant d'une part de boire de l'eau, mais aussi d'apporter la présence rafraîchissante d'un bassin d'eau. Ce projet vise également à un usage parcimonieux de l'eau, grâce au mécanisme d'éco-fontaine.

Description de la fontaine

La future fontaine est constituée d'un plan d'eau (env 5m sur 2m), ainsi que d'un point d'eau potable par bouton poussoir.

L'eau de la fontaine fonctionnera en circuit fermé afin de préserver les ressources naturelles. La solution préconisée utilise la pression d'eau du réseau pour se passer de pompe.

Dépense d'investissement (TTC) : CHF 72'000.-

Frais d'entretien courant : CHF 1'100.-/an

Séance de commission

Après les salutations d'usage, la parole est donnée à la Municipalité. Mme Maystre précise que le projet de cette fontaine est parti des besoins, à savoir : d'apporter un point d'eau en Ville, de permettre aux enfants de patauger en toute sécurité et d'être écologique (une fontaine « classique » pouvant utiliser beaucoup d'eau et d'énergie de pompage). Le projet retenu a été conçu en fonction de cet usage, en étant le plus grand possible pour être encore d'une seule pièce.

Questions et remarques des commissaires

1. À propos de la démolition de l'ancienne fontaine (de André Tommasini)

Qui avait payé l'ancienne fontaine ?

- La Commune de Renens, dans les années 70.

Si la Commune a proposé à la famille de M. Tomassini de reprendre la fontaine, c'est qu'elle était déplaçable. On aurait pu la mettre ailleurs ?

- Il s'est avéré que le béton, vieux de 50 ans, était trop abîmé. Le béton n'est pas du granit.

Est-ce que cette œuvre, avant sa démolition, a été bien documentée ? Un commissaire regrette la perte d'une œuvre faisant partie du patrimoine historique de Renens. Il insiste sur l'importance de l'histoire récente de la Commune et souhaite voir établir une liste des œuvres perdues, oubliées ou qui risquent d'être détruites.

- Oui, tout a été fait pour garder une trace de cette fontaine. Par ailleurs, la Municipalité réfléchit à faire un inventaire de ce qui est présent au niveau artistique dans la Commune.

Existe-t-il un % culturel dans la construction du mail ?

- Non, dans la Commune le % culturel n'est perçu que pour les bâtiments, pas pour les espaces publics. Cependant le Canton a des règles différentes. Il devrait donc y avoir quelque chose de sa part en lien avec la construction du tram.

2. À propos de la situation de la fontaine / le mail

La situation proche de la route, n'était-elle pas dangereuse pour une fontaine qui se veut ludique ?

- Il est prévu de mettre des potelets le long de la route, entre les passages piétons. En cas de nécessité, on peut rajouter des chaînes. Vu l'avancée des travaux, on ne peut plus changer l'emplacement. La vitesse devrait être limitée sur la route et le trafic sensiblement réduit de par la nouvelle géographie des lieux.

Y aura-t-il des bancs proches de la fontaine ? Des zones de gazon dans ce « désert minéral » ?

- L'aménagement n'est pas encore terminé dans ses détails. Non pas de gazon prévu, car il y aura de grands arbres apportant beaucoup d'ombre d'ici 20 ans. La fontaine est vue comme un 2^e lieu de jeu sur la place, raison de son léger éloignement de la place de jeu.

3. La fontaine

Quelle est la profondeur de l'eau du bassin ?

- R. 20cm

Quelle sera sa température et qu'en est-il de la qualité de l'eau en été ?

- Chaude ! Pas de qualité d'une piscine, car pas de baignade, seulement des éclaboussures.

Matière, couleur du bassin ?

- Béton coulé. Sera pièce unique, coulée pour cet emplacement. Une seule pièce permet la facilité d'entretien. Pas de peinture à l'intérieur. Durée de vie estimée : min. 30 ans.

Quelle est la technique de circulation de l'eau ?

- L'eau circule env. 7x. On estime une perte de 5 à 10% par jour. La Commune a déjà des fontaines de ce type au cimetière : elles sont très économes en eau. Pas de pompe. Le coût d'entretien est essentiellement lié au disconnecteur (empêche retour dans circuit).

Délibération de la Commission

Tous les commissaires apprécient ce projet qui permet d'apporter un point d'eau en Ville et un lieu de jeux supplémentaire, sympathique.

Détermination de la Commission

C'est à l'unanimité, moins une abstention, que les conclusions du préavis ont été acceptées par la Commission.

Ladite commission émet cependant **un certain nombre de vœux** :

- Que la Municipalité procède à l'inventaire des objets d'art dans la Commune.
- Que des bancs soient installés à proximité de la fontaine et pas seulement ceux circulaires autour des platanes.
- Que certaines surfaces du mail soient dotées de plantations, dans l'attente de l'ombre des arbres, afin d'apporter du végétal dans cet espace.
- Que des WC publics soient à proximité.
- Que des chaînes de sécurité soient placées entre la route et la fontaine.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 86-2021 de la Municipalité du 19 avril 2021,

Oùï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de CHF 72'000.- TTC pour les travaux de construction et de mise en œuvre de la fontaine sur le mail du Marché.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3830.5010.1066 – Fontaine du mail du Marché.

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE les charges brutes supplémentaires estimées à CHF 1'100.- TTC au budget 2021. Elles seront réparties dans les sections 3620 - Espaces verts - et 3409 - Edicules publics.

—